

**VIVRE DANS VOTRE
LOGEMENT**

Entretien et réparer son logement

Pour conserver un cadre de vie agréable, votre logement doit être entretenu régulièrement. Certaines charges d'entretien courant relèvent de l'OPH05, d'autres restent à la charge du locataire : ce sont les réparations dites locatives.



Les réparations à la charge du locataire

Ce sont les réparations dites locatives. Elles correspondent à l'entretien et aux petites réparations liées à un usage normal du logement et des équipements. Elles sont fixées de manière réglementaire par décret n° 87-712 du 26 août 1987,

Attention : Toute modification, transformation de votre logement ou travaux affectant la nature des matériaux doit préalablement donner lieu à une demande d'autorisation écrite adressée à l'OPH05.

Les réparations à la charge du propriétaire

L'OPH05 prend à sa charge les réparations importantes, ainsi que celles qui sont dues à la vétusté, à un vice de construction ou à un cas de force majeure.

QUELQUES CONSEILS D'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS LES PLUS COURANTS

Balcons, terrasses, loggias

Tenez en parfait état de fonctionnement les écoulements d'eau et évitez tout ruissellement sur les façades lors de l'arrosage de vos plantes. En tout état de cause, ne lavez jamais votre balcon à grande eau.

Cave (ou grenier)

Si vous disposez d'une cave ou d'un grenier, vous devez en assurer la surveillance et l'entretien au même titre que l'appartement. Ne

stockez aucun produit inflammable ou denrées périssables.

Chauffe-eau électrique

Si vous disposez d'un chauffe-eau électrique individuel, réglez son thermostat sur 60°C : vous limiterez les risques d'entartrage.

Fixations

Pour fixer des tableaux, des éléments... utilisez des crochets ou des chevilles appropriées, certaines cloisons légères nécessitent des modes de fixations renforcées

Moisissures

Pour prévenir la condensation et l'apparition de moisissures, veillez à aérer les pièces où se produisent des dégagements de vapeur d'eau importants (cuisines, salle de bains, chambre...).

N'obstruez pas les ventilations, nettoyez-les régulièrement.

Radiateurs

Ne placez pas de meubles devant les radiateurs, de linge dessus ou d'objets : cela entraverait la bonne diffusion de la chaleur. Nettoyez régulièrement vos radiateurs sans les démonter.

POUR TOUT PROBLÈME TECHNIQUE

Contactez votre surveillant d'immeubles ou à défaut la Direction du Patrimoine et des Energies qui pourra vous répondre rapidement sur la marche à suivre et/ou l'intervenant à contacter.

SIÈGE DE L'OPH05

23 Boulevard Georges Pompidou
CS 86004
05003 GAP Cedex
04.92.40.27.27

ANTENNE DE BRIANÇON

Résidence "Les Cros" Bat. E
11, Avenue René Froger
05100 BRIANÇON
04.92.20.60.30

